

---

## Adresse de la commune de Barbaste informant du don de ses dépouilles d'église et d'une fête de la Raison, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Barbaste informant du don de ses dépouilles d'église et d'une fête de la Raison, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 196-197;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34561\\_t1\\_0196\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34561_t1_0196_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

s'est présentée à votre sollicitude et vous l'avez adoptée.

En décrétant provisoirement le gouvernement révolutionnaire, vous avez sauvé la République.

Ce mode de gouvernement a détruit toutes les intrigues du dedans, il a anéanti tous les traîtres, il a écrasé tous les ennemis du peuple, il a fait pâlir tous les méchants, et il a augmenté le courage et l'énergie des républicains.

N'en doutez pas, Citoyens représentants, c'est à ce bienfait de votre part, que nous devons la prise de l'infâme ville de Toulon, la destruction de la Vendée, la levée du siège de Landau et les succès soutenus de nos armées. Bientôt le sol de la liberté sera purgé des satellites des despotes qui le souilloient, bientôt nos armées triomphantes renverseront les trônes des tyrans coalisés contre nous.

Continuez vos sublimes travaux et n'abandonnez pas le gouvernail avant qu'une paix solide ait cimentée pour jamais la Constitution que vous nous avez donnée. Recevez pour vous et pour vos collègues envoyés près des armées, le tribut de reconnaissance que vous méritez à si juste titre et comptez pour toujours sur l'énergie des sociétés populaires et sur l'amour du peuple.

Vive la République, Vive la Montagne. »

DUSUZEAU, LAVAISNE puiné (*présid.*),  
DIGOY (*secrét.*), J. L. DEJOUR (*secrét.*).

P. S. Nous faisons passer à nos frères de Landau 367 l. [que nous] avons recueillis parmi nous pour les plus pauvres d'entre eux. [Nous] nous occupons aussi de réunir des chemises et des bas pour les défenseurs de la République.

e

[Neufchâtel, *s.d.* A la Conv.] (1)

« Citoyens Représentants,

Lorsque de toutes les parties de la République on vous annonce les progrès de l'esprit public et qu'on vous témoigne la confiance qu'on a dans les sages mesures que vous employez pour le salut du peuple, rester muet sur ce qui se passe autour de nous, ce seroit marquer trop de froideur sur les événements qui ont lieu et répondre mal au vœu de nos administrés.

Chez nous aussi, Citoyens, l'esprit public s'améliore, chez nous aussi la philosophie et la raison triomphant des préjugés et de l'erreur ne reconnoissent plus pour Dieu que la nature et pour culte que la loi chez nous.

Représentants, on respecte vos lois et en même temps qu'on poursuit et incarcère les aristocrates, les royalistes, les fédéralistes, les accapareurs et les modérés, on s'occupe de l'habillement et de l'équipement de 2.600 jeunes guerriers qui brûlent d'aller partager les lauriers de leurs frères d'armes et de se mesurer avec nos ennemis communs; chez nous enfin, Législateurs, la confiance est telle que les biens des émigrés qui ont été mis en vente jusqu'alors ont presque triplé le prix de leur estimation.

Restez à votre poste, Citoyens Représentants et continuez d'imprimer par votre constance et

vos lois sages l'action et le mouvement qui convient au grand peuple qui vous a donné sa confiance et que vous représentez si glorieusement.

Quant à nous, Citoyens Représentants, stricts exécuteurs de vos décrets autant qu'observateurs des besoins de nos administrés, nous ne cessons, autant qu'il sera en nous, de vous seconder et de répéter avec la France : Vive la République, Vive à jamais la Montagne.

DALLEAUME (*présid.*), LEMAIRE, MOUGUE, BONNAIT,  
DUFRESNOY, MARTIN (*agent nat.*).

f

[Rocroy, 20 niv. II. A la Conv.] (1)

« Citoyen président,

En dépit des tyrans coalisés, en dépit des intrigants et des malveillants, l'esprit du peuple de ce pays est toujours bon. Né dans un sol absolument ingrat, républicain né, rien ne le fait varier dans les principes de républicanisme; hommes, chevaux et argent, rien ne lui coûte lorsque la mère patrie les demande. La vente des meubles des émigrés et des déportés est finie, la vente des immeubles va bien et vite, les procès-verbaux d'estimation arrivent tous les jours à l'administration, 86 lots en deux estimés 85.944 l. sont vendus 239.968 l. ce qui fait presque trois fois le prix de l'estimation. On remarque particulièrement qu'un lot estimé 1400 l. a été vendu 8.900 l.; une série de 100 lots est encore affichée et on ne cessera pas tant qu'il restera un pouce de terrain à vendre.

Tu vois, citoyen, que les menaces des satellites des tyrans qui bientôt seront chassés des environs de cette frontière n'intimident pas nos braves sans-culottes. Sois leur interprète auprès de la Convention nationale et dis lui : Restez au poste qui vous est confié, les braves sans-culottes du district de Rocroy placés dans une partie importante de la frontière des Ardennes seconderont ses efforts jusqu'à la mort du dernier de tous, pour l'anéantissement des tyrans et de leurs satellites et l'affermissement de la République, une et indivisible.

GENTIL (*agent nat.*).

g

[Barbaste (2), 13 niv. II. A la Conv.] (3)

« Citoyens représentants,

La commune sans-culottes de Barbaste s'étant toujours tenue à la hauteur de la Révolution, se flattant même de s'être démontrée, dans toutes les circonstances la fidèle observatrice des lois de la Convention nationale et intimement liée aux principes de la Sainte Montagne, notamment lorsque des arrêtés liberticides et fédéralistes, pris par plusieurs départements, voulaient l'entraîner, auxquels, elle s'opposa formellement.

La municipalité s'empresse par mon organe de vous instruire, que reconnoissant l'erreur où des

(1) C 291, pl. 932, p. 8. Mention dans B<sup>in</sup>, 15 pluv. pluv.; *Mess. soir*, n° 535; *J. Fr.*, n° 497; *J. Sablier*, n° 1115; *C. Eg.*, n° 534; *M.U.*, XXXV, 238.

(2) Distr. de Nérac (Lot-et-Garonne).

(3) C 291, pl. 932, p. 7. Mention dans B<sup>in</sup>, 14 pluv.

(1) C 291, pl. 932, p. 9. Mention dans B<sup>in</sup>, 15 pluv. (suppl<sup>t</sup>); *C. Eg.*, n° 534; *J. Fr.*, n° 497; *J. Sablier*, n° 1115.

prêtres fanatiques les avoient depuis si longtemps entretenus, les citoyens de cette commune secouant leur ancien préjugé ont enfin ouvert les yeux. Les cloches ont été descendues pour faire des canons, les vases en or, argent et vermeil ont été envoyés au district, qui les a acheminés pour la Trésorerie nationale, nos temples maintenant portent le nom de Temple dédié à la Raison.

Décadi dernier, la municipalité de Barbaste célébra la fête de la Raison, qui fut observée par le peuple, avec tout le respect et la vénération qu'une semblable cérémonie exigeoit. Un discours prononcé par un membre du directoire (Brutus Dudevant) répandit les lumières que (sic) les citoyens peu éclairés avoient besoin; des hymnes chantés à la Raison, à la Liberté et à l'Égalité terminèrent cette fête et cette journée fut pour nous un jour de victoire remportée sur le fanatisme. S. et F.»

VIDOUZE fils aîné (*agent nat.*).

h

La commune d'Yssingeaux envoie un double de la délibération qu'elle a prise pour faire parvenir au comité des inspecteurs de la salle de la Convention l'argenterie et les différens ornemens provenant de ses églises, qui ont été fermées, et ne s'ouvriront que pour l'utilité publique (1).

i

[*Josselin, s.d. A la Conv.*] (2)

« Républicains représentants,

Le fanatisme est écrasé dans notre commune. La délibération ci-jointe vous fera connaître nos sentiments.

Restez à votre poste jusques à ce que les tyrans de l'Europe aient reconnu l'indépendance du peuple français.

Nous vous envoyons toute la batterie de cuisine de notre ci-devant église et les habits de masque de notre ex-curé.

Et nous aussi nous avons des philosophes parmi nous. Lisez les déclarations ci-jointes de nos frères Musnier, Soyer, Taillard. Jadis, ils étoient prêtres, actuellement ils sont hommes.

La liberté ou la mort! Voilà notre serment. Haine aux fanatiques, aux tyrans, aux aristocrates, aux modérés, tels sont nos sentiments. Vive la République une et indivisible. Vive la Montagne. Voilà nos cris; que la Philosophie et la raison éclairent tous les hommes! Tels sont nos desirs. S. et F.»

TREVELO (*maire*), LEBOT (*notable*), TILLIOT (*secrét.*), SOYER (*off. mun.*), LORIS (*agent nat.*).

[*Extraits des délibérations*]

[2 pluv. II]

Nous Jacques Noël François Soyer, prêtre et Claude Munier diacre, tous deux ex-chanoines réguliers, ordre Saint Augustin, Congrégation de France, déclarons en présence du conseil général de la commune assemblée que dès le commencement de la Révolution, lorsque l'Assemblée

constituante eut permis par un décret aux religieux de mener la vie privée et de renoncer à des vœux la plupart forcés, ils abdiquèrent leur état de religieux. Les deux déclarans firent aussitôt au district de Ploermel sous le ressort duquel ils vivaient leurs déclarations d'abandonner la vie commune. Si de cet instant ils ne quittèrent point leur maison où ils vivaient ensemble comme religieux, ce fut pour ne point laisser à l'abandon un mobilier qu'ils ont rendu à l'administration avec le plus grand scrupule. L'un et l'autre dès ce moment se promirent de ne jamais remplir aucune place sacerdotale, ce qu'ils ont fait. Le moment de se déprêtiser hautement n'étoit pas encore à l'ordre du jour, la philosophie vient de déchirer le voile, il est enfin permis de suivre l'impulsion de son âme. Dans la mémorable séance du 2 nivôse à la société républicaine, nous déclarâmes déjà par un mouvement populaire et au milieu de nos frères, renoncer à jamais au titre de prêtre et à remplir aucune de ces fonctions. Nous jurons tous deux séparément de persister dans notre dite déclaration et de renoncer pour toujours à notre ci-devant état de prêtre et ont signé. Ainsi signé sur le registre : Munier et Soyer.

[4 pluv. II]

Le président a demandé que le Conseil général de la commune arrêta que tous les habits et ustensiles servant à alimenter le fanatisme dans [la] dite Notre-Dame seroient envoyés à la Convention nationale, que les cloches fussent toutes descendues et que l'horloge seule fut conservée pour servir en cas d'incendie, et pour indiquer les assemblées générales celles du Conseil général de la commune et annoncer la lecture des lois.

Le Conseil général considérant que sous l'empire de la liberté et le règne des lois républicaines que les repréesntants du peuple ne cessent de faire pour assurer le bonheur des Français, tout ce qui peut contribuer à alimenter, fomenter ou entretenir le fanatisme doit être absolument anéanti et écrasé par la philosophie et la raison.

Considérant que dans les temples consacrés au mensonge, il se trouve des ustensiles qui peuvent devenir très utiles à la République, en tombant dans le creuset national.

Ouï et ce, requérant l'agent national de la commune.

Le Conseil général arrête que des commissaires pris dans son sein se transporteront de suite à la maison connue sous le nom d'église paroissiale, feront un inventaire des ornemens, surplis, calices, ciboires et autres objets servant au culte catholique; que la cloche restant à cette maison sera descendue, que tous ces meubles du fanatisme seront envoyés au district qui est prié de les faire passer à la Convention nationale; qu'expédition du présent arrêté sera également adressé aux repréesntants du peuple, en les invitant de nouveau à rester à leur poste jusqu'à ce que l'indépendance du peuple français, n'ait été reconnue par les tyrans de l'Europe, que la même adresse contiendra l'expression des sentimens des membres du Conseil général de la commune qui ne reconnoit de maître que les lois et de culte que celui de la raison et de la philosophie.

(1) B<sup>n</sup>, 14 pluv.

(2) C 290, pl. 920, p. 10 à 14. Mention dans B<sup>n</sup>, 14 pluv.